

Statistique 2023 des crimes de haine, canton de Berne

Table des matières

1	Aperçu	2
2	Evaluation statistique des crimes de haine 2023	3
2.1	Crimes de haine	3
2.1.1	Total des incidents enregistrés	3
2.1.2	Personnes concernées.....	3
2.1.3	Personnes prévenues.....	3
2.1.4	Nombre de dénonciations suite des infractions pénales	4



1 Aperçu

Suite à une intervention parlementaire, la Police cantonale bernoise saisit les infractions visant les LGBTIQ et autres crimes de haine depuis le 1^{er} janvier 2023. Les crimes de haine sont des infractions dès lors qu'il ressort des déclarations ou des circonstances de l'acte, que leur motif repose sur une attitude hostile de l'auteur, fondée sur des préjugés dirigés contre un certain groupe de population. Tous les incidents annoncés à la police sont saisis, indépendamment du fait qu'une plainte pénale soit déposée ou non. Les motifs de haine sont spécifiés selon les recommandations de l'OSCE dans le canton de Berne: ethnie (provenance nationale, xénophobie) et/ou religion (p. ex. antisémitisme, islamophobie), orientation sexuelle ou identité du genre et autres (p. ex. attitude hostile envers les personnes en situation de handicap).

L'introduction de la saisie statistique de crimes de haine a été accompagnée de différentes mesures. Tous les collaborateurs et collaboratrices de la Police cantonale bernoise ont entre autres été sensibilisés à cette thématique, les contacts avec la communauté LGBTIQ intensifiés et l'attention a été activement attirée sur les différents services de signalement.

55 incidents au total ont été enregistrés en 2023. 30 d'entre eux concernaient le motif de haine «Ethnie/religion», 24 «l'identité du genre/l'orientation sexuelle», et un entrain dans la catégorie des «Autres».

Concernant les incidents motivés par la haine dans la catégorie «Ethnie/Religion», précisons que sept avis d'antisémitisme au total ont été annoncés dans le canton de Berne, dont cinq après le début du conflit au Proche-Orient le 7 octobre 2023.

En tout, la Police cantonale bernoise a enregistré 58 personnes concernées – 21 femmes, 36 hommes et une personne non binaire – ainsi que 44 personnes prévenues – 9 femmes et 35 hommes.

La saisie des statistiques s'est bien déroulée et offre pour la première fois des informations sur les crimes de haine dans le canton de Berne. Il est difficile de catégoriser les chiffres, puisqu'il n'y a pas de chiffres comparatifs pour les années précédentes. Il faut partir du principe qu'il existe un grand nombre de cas non déclarés.

La plupart des faits dénoncés en rapport avec les crimes de haine sont des injures, des menaces, mais aussi des voies de fait et des lésions corporelles.

2 Evaluation statistique des crimes de haine 2023

2.1 Crimes de haine

Les crimes de haine font l'objet d'investigations sur la base de la combinaison «infraction pénale – motif crime de haine».

Celle-ci englobe les quatre motifs suivants, qui peuvent être déterminants pour les infractions:

- Ethnie, provenance nationale, xénophobie
- Religion (p. ex. antisémitisme, islamophobie, etc.)
- Orientation sexuelle, identité du genre (LGBTIQ)
- Autres formes plus rares d'animosité envers des groupes, comme l'attitude hostile envers les personnes en situation de handicap.

2.1.1 Total des incidents enregistrés

Incidents enregistrés au total	55
<i>dont le motif de haine se rapporte à</i>	
- Ethnie et/ou religion	30
- Orientation sexuelle ou identité du genre	24
- Autres	1

2.1.2 Personnes concernées

		Femmes (cis et trans)	Hommes (cis et trans)	Non binaires
Personnes concernées	58	21	36	1
- Ethnie et/ou religion	33	11	22	
- Orientation sexuelle ou identité du genre	24	10	13	1
- Autres	1	0	1	

2.1.3 Personnes prévenues

		Femmes	Hommes
Beschuldigte Personen	44	9	35
- Ethnie et/ou religion	28	7	21
- Orientation sexuelle ou identité du genre	16	2	14
- Autres	0	0	0

2.1.4 Nombre de dénonciations suite à des infractions pénales

